



# PRÉFET DU TARN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Albi, le 31 mai 2021

Service de coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement et des affaires foncières

Affaire suivie par : Jacques PEISERT

Tél. : 05 63 45 61 83

Courriel : [jacques.peisert@tarn.gouv.fr](mailto:jacques.peisert@tarn.gouv.fr)

La préfète

à

Monsieur le président  
de la communauté d'agglomération GAILLAC-  
GRAULHET

**Objet : Projet de création de trois sites patrimoniaux remarquables (SPR) sur les communes de Castelnaud-de-Montmiral, Larroque et Pucelsi, et Rabastens.**

**Réf. : Votre correspondance du 15 février 2021.**

**Pj : Un arrêté.**

Par lettre citée en référence, vous m'avez demandé de procéder à des enquêtes publiques préalables à la création de trois sites patrimoniaux remarquables sur les communes de Castelnaud-de-Montmiral, Larroque et Pucelsi, et Rabastens.

Je vous prie de trouver, ci-joint, copie de l'arrêté préfectoral du 21 mai 2021 prescrivant l'ouverture, du **mardi 15 juin 2021 à 9 h au vendredi 9 juillet 2021 inclus à 18 h**, d'une enquête publique préalable à la création d'un site patrimonial remarquable sur les communes de Larroque et de Pucelsi.

Une deuxième enquête publique concernant le projet de SPR de Rabastens devrait être organisée en septembre prochain.

L'enquête publique concernant le projet de SPR de Castelnaud-de-Montmiral devrait avoir lieu en automne.

Pour la préfète, par délégation,  
Le chef de bureau,



William LEFEBVRE

*Copie à :*

*- Mme Marie-Christine FAURÉ commissaire enquêteur.*